

POUR QUI ?

Les dirigeant-e-s d'associations ou celles et ceux voulant le devenir.

PRÉ-REQUIS :

Avoir quelques connaissances de base sur le droit du travail et être intéressé-e par cette fonction.

EFFECTIF :

De 6 à 15 personnes

Le CROS Île-de-France se réserve le droit d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant.



90€* TTC



Jeudi 21 novembre 2019



9h30 – 17h30 (7 heures)



CROS Île-de-France

Accès **Cité Universitaire**

1, rue des Carrières, 94250 Gentilly



* Ce prix s'adresse uniquement aux bénévoles et aux salariés ne bénéficiant pas de prise en charge par un OPCO**.

OBJECTIFS

1. Connaître les bases du droit du travail et les spécificités du monde associatif.
2. En savoir plus sur les implications d'une embauche d'un·e salarié·e.
3. Éviter les conflits entre salariés et employeurs associatifs.

INTERVENANT

Christian Cervenansky :

Consultant et formateur au CROS Île-de-France ; Ancien professeur de sport au CREPS Île-de-France

PROGRAMME

Les spécificités du droit du travail dans l'associatif :

- Les nouvelles dispositions du code du travail
- Les obligations fiscales et sociales de l'employeur
- Les chiffres clés de l'emploi dans la branche du sport
- Les sources du droit
- Le droit applicable au domaine sportif
- La gestion des conflits salarié-employeur
- La procédure prudhomale

L'embauche d'un salarié :

- Généralités sur le cadre du travail
- Définition de la relation salarié/président employeur
- Les points importants de la Convention Collective Nationale du Sport
- Les différents contrats de travail
- Les obligations légales, formalités d'embauche
- Méthodologie de recrutement

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Supports informatiques de présentation des thèmes abordés.

Apports théoriques.

Etudes de cas et échanges d'expériences entre les participants et formateur.

Évaluation de la formation par les stagiaires.

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS :



Aurélien CORDEAU



aurelien.cordeau@crosif.fr



01 49 85 84 93